



Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



HARIS SEPTEMBRE 2021

Numéro 003



Editée par la Cellule d'Etudes et de Recherches en Relations Internationales (CERRI)

Université Alassane Ouattara

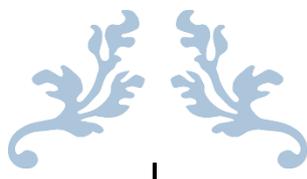
(Bouaké- Côte d'Ivoire)

Histoire et Analyses des Relations
Internationales et Stratégiques
(HARIS)

N°003 Septembre 2021

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



Administration de la Revue

Directeur Scientifique :
Professeur M'BRA EKANZA
Simon-Pierre (Professeur
Emérite du CAMES, Université
Felix Houphouët-Boigny)

Directeur de Publication :
CAMARA Moritié (Professeur
Titulaire d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Directeur de Rédaction :
KOUAKOU N'DRI Laurent
(Maître-assistant d'Histoire
des Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

**Coordonnateur de
Publication :** SILUE Nahoua
Karim (Assistant d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Trésorière : YAO Elisabeth
(Assistante en Histoire

économique, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Chargés de diffusion : KEWO
Zana (Assistant d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Péleforo Gon
Coulibaly, Côte d'Ivoire),

KPALE Boris Claver (Assistant
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Webmaster : Ignace ALLABA
(Maître de Conférences Études
germaniques, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Éditeur : CERRI (Cellule
d'Études et de Recherches en
Relations Internationales,
Université Alassane
OUATTARA)

Website : www.revueharis.org

Courriels : contact1@revueharis.org cerriuao01@gmail.com



Comité Scientifique

-M'BRA EKANZA Simon-Pierre, Professeur Titulaire d'Histoire, Professeur Emérites du Cames (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-KOULIBALY Mamadou, Professeur agrégé d'Economie, (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

- Abdoulaye BATHILY, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-Jean-Noël LOUCOU, Professeur d'Histoire Contemporaine (Université Felix Houphouët-Boigny- Côte d'Ivoire)

-KOUI Théophile, Professeur Titulaire Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-Francis AKINDES, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-ALLADAYE Comlan Jérôme, Professeur Titulaire d'Histoire (Université d'Abomey-Calavi - Benin)

-SAADAOUI Ibrahim Muhammed, Professeur d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Tunisie. President de la Tunisian World Center for Studies, Research, and Development et de la Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies - Tunisie)

-Ousseynou Faye, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-Samba Diakité, Professeur Titulaire de Philosophie (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

-Esambu Matenda - A – Baluba Jean - Bosco Germain, Professeur en Relations Internationales. (Université de Lubumbashi-République Démocratique du Congo)

-ASSI-KHAUJIS Joseph Pierre, Professeur Titulaire de Géographie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-GBODJE Sékré Alphonse, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)



Comité de Lecture

-**Batchana Esohanam**, Professeur Titulaire d'Histoire contemporaine (Université de Lomé - Togo)

-**AKROBOU Agba Ezéquier**, Professeur Titulaire d'Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Felix Houphouët-Boigny- Côte d'Ivoire)

-**CAMARA Moritié**, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales. (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

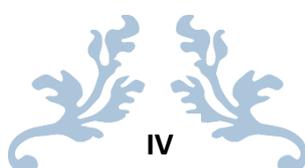
-**Ernest YAObI**, Maître de Conférences d'Histoire des Religions (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**GUESSAN Benoit**, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**GOLE Antoine**, Maître de Conférences d'Histoire économique (Université Alassane OUATTARA - Côte d'Ivoire)

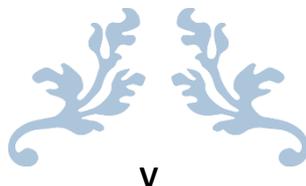
-**BAMBA Abdoulaye**, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Felix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-**N'Guessan Mohamed**, Maitre de Conférences d'Histoire Politique (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)



Adresse aux auteurs

La Revue HARIS paraît 4 fois dans l'Année : Mars, Juin, Septembre et Décembre. Les publications de Juin, Septembre et de Décembre sont libres en termes de thématiques des articles et autres contributions et celle de Mars portera à chaque fois sur un thème précis qui est communiqué six mois à l'avance. La revue ne publie que des contributions inédites et de fonds sur tous les champs de recherches des Relations Internationales et des Études stratégiques. La doxa de la revue porte sur la vision africaine des Relations Internationales mais reste ouverte à toutes les visions et points de vue venant de tous les continents. Les normes de présentation des manuscrits sont celles du CAMES (à consulter sur le site de la revue www.revueharis.org). Le manuscrit doit comprendre entre 5000 et 8000 mots et porter les noms et prénoms du ou des auteurs, le nom de l'Institution de rattachement, le mail, et une photo format identité du ou des auteurs.



Sommaire

Bakayota Koffi KPAYE

L'Afrique et la péninsule coréenne : Du choix idéologique de la Corée du Nord à la préférence stratégique de la Corée du Sud (1960-2018).....7-24

Windata Miki ZONGO & Sampala BALIMA

La construction d'une posture dans le champ diplomatique : Cas des outils de légitimation de la réputation internationale du Burkina-Faso entre 2002 et 2012.....25-42

Noé Serge LOBHE BILEBEL

Analyse de l'évolution des accords de coopération entre la France et le Cameroun de 1960 à 2020.....43-63

Toussaint KOUNOUHO

Le statut de l'Afrique dans la pensée stratégique : Hypothèse provisoire pour une sociologie du déclassement et de la réhabilitation64-80

Elisabeth YAO

Symbolisme et représentations du tissu en Afrique Occidentale précoloniale81-96

Wend-Vénègda Arsène DIPAMA

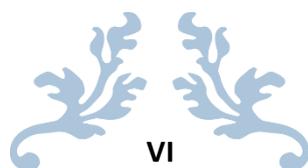
Les stratégies économiques et commerciales dans le contexte de la mondialisation : La zone de libre-échange continentale ou l'accord commercial méga-régional africain97-113

Assanti Olivier KOUASSI

Citoyenneté Spinozienne et désobéissance civile dans une société démocratique.....114-126

Dro Hyacinthe Diomande

Quel statut juridique pour les réfugiés environnementaux face aux grands défis du changement climatique en Afrique?.....127-143





Les stratégies économiques et commerciales dans le contexte de la mondialisation : La zone de libre-échange continentale ou l'accord commercial méga-régional africain

Wend-Vénègda Arsène DIPAMA

Laboratoire SYPERC/Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso) dipama45@yahoo.fr

Résumé

Dans un monde en pleine mutation, avec des "guerres commerciales" ouvertes ou larvées dans un contexte de mondialisation de plus en plus forte, les Etats et les regroupements d'Etats peaufinent leurs stratégies à travers la création et la mise en œuvre de méga-accords commerciaux régionaux afin de maximiser le potentiel positif de ces changements et de minimiser leurs effets néfastes. En ce qui concerne l'Afrique, marginalisée dans un système commercial international et faisant face à d'importants défis tente d'atténuer ses difficultés d'insertion dans les chaînes de valeur et de redorer son blason afin de se positionner comme un acteur majeur du commerce sur l'échiquier mondial, en usant d'initiatives et de stratégies. D'où la création de la zone de libre-échange continentale. Celle-ci se présente en effet comme un outil de transformation structurelle et un tremplin pour le développement économique en Afrique. Pour mener cette étude, nous avons opté pour l'exploitation de documents et d'articles de spécialistes. En termes de résultats, il ressort que la mise en œuvre du plan d'action de l'Union africaine pour le renforcement du commerce intra-africain (BIAT) et l'opérationnalisation de la ZLECAf s'avèrent nécessaire et offrent une occasion sans précédent à l'Afrique d'harmoniser l'environnement commercial du continent, de développer le commerce intra-africain et de s'insérer honorablement dans les chaînes de valeur mondiales. Pour cela, il appartient à l'Afrique de s'unir et de faire bloc pour défendre ses intérêts face aux grands enjeux commerciaux, notamment avec les Accords Commerciaux Méga Régionaux et leurs implications pour l'intégration continentale de l'Afrique. Cela exigera également de faire preuve d'innovation dans le financement et la gouvernance du commerce. Tout cela doit être accompagné par la prise d'un certain nombre de mesures de facilitation, d'une réelle volonté politique, d'une franche participation des acteurs clés et d'une implication des populations africaines.

Mots clés : Mondialisation, Commerce, Libre-Echange, Industrialisation, Règle d'origine, géopolitique.

Abstract

In a world undergoing profound change with larvaled or opened "trade wars" within stronger and stronger globalization context, states or regroupment of states refine their strategies trough the creation and the setting of regional and commercial mega-agreement in order to maximize these changes in positive potential way and to minimize their harmful effects. As far as marginalized Africa is concerned within an international trading system and facing with many challenges, it tries lessing its difficulties of insertion in the channel value in order to have a we weight as a major trading actor using initiatives and strategies in the worldwide. Hence the creation of the continental free-trade. Those stand as a structural transformation stool and springboard for the commercial development of Africa. To lead this study, we have opted some documents and specialists' articles as exploitation. In term of results, it comes out that the setting of action program of African union for the Boost of intra-African union trade (BIAT) and the operalization of African and continental free-trade zone (ACFTZ) must be necessary, offer an unprecedented occasion to Africa to harmonize the commercial environment of the continent, to develop the intra-African trade and to honorably insert itself in the channels of worldwide value. For that it belongs to Africa to unite and blockade in order to defend its interests facing with great commercial wagers mainly mega-regional and commercial agreements and their implications for the continental integration of Africa. Likewise that requires evincing innovations in the finance and management of trade. All that must be led by some great number of measures of facilitation a real political will, a frank participation of key actors and an implication of African populations.

Keywords: Globalization, Trade, Free-trade, Industrialization, Origin rule, Geopolitics.

Introduction

Dans un contexte mondial dominé, depuis 1947, par la libéralisation de plus en plus poussée des échanges commerciaux mondiaux sous les principes du GATT et de l'OMC, l'intégration régionale s'est imposée avec force faisant du monde un large espace d'échanges permettant la libre circulation des êtres humains, des biens et des capitaux. De surcroît, l'ouverture économique fruit de la mondialisation a poussé les Etats à s'organiser en groupe sous forme de groupements régionaux pour surmonter les défis et les retombés de la mondialisation (L. Bellalij et M. Mezene, 2018, p.224).

Dès lors, marginalisée dans un système commercial mondialisé et faisant face à de nombreux défis, l'Afrique tente de compléter l'intégration politique par l'intégration économique et commerciale. C'est ainsi que l'établissement de la zone de libre-échange continentale est largement perçu comme l'un des éléments centraux d'une réponse appropriée (C.T. Dieye, 2017, p.26).

Projet phare de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA), la Zone de libre-échange continentale (ZLECAf) constitue une initiative majeure pour l'industrialisation et le développement économique de l'Afrique. Il s'agit d'un projet ambitieux, qui compte réunir la cinquantaine d'Etats africains représentant toute la diversité du continent. Le principal défi consiste à s'assurer que la mise en œuvre soit à la hauteur de cette ambition.

Dans le même sens, la prolifération des accords de libre-échange, qui s'explique en partie par les difficultés du multilatéralisme, et la multiplication des méga-accords

commerciaux régionaux engendrent dans tous les pays et dans toutes les régions des réactions destinées, d'une part, à maximiser le potentiel positif de ces changements et, d'autre part, à minimiser leurs effets néfastes (C.T. Dieye, 2017, p.26).

C'est la raison pour laquelle le présent article se penche sur la zone de libre-échange continentale africaine. Plus précisément, il s'agira de répondre à la problématique suivante : face aux méga-accords commerciaux régionaux qui transforment les relations économiques et commerciales internationales, quels pourraient être les enjeux, les défis et la place de la ZLECAf dans un univers commercial mondial de plus en plus rude ? Nous considérons la ZLECAf comme une opportunité pour l'Afrique et un puissant outil d'intégration continentale et d'insertion du continent dans le commerce international, pour peu qu'elle arrive à prendre un certain nombre de mesures et de précautions et à surmonter un certain nombre de défis.

Pour l'étayer, nous avons opté pour l'exploitation d'articles scientifiques, d'ouvrages de spécialistes. Cette contribution a pour but de faire le point de la situation du commerce régional en Afrique en relation avec le reste du monde, mais aussi des enjeux des Accords Commerciaux Méga Régionaux (ACMR) sur l'intégration continentale de l'Afrique.

Pour répondre à la principale préoccupation soulevée plus haut, nous allons d'abord procéder à une présentation de la zone de libre-échange continentale africaine, ses objectifs et son processus de création ; puis faire le point de la situation du commerce régional en Afrique en relation avec le reste du monde, ensuite faire une analyse des Accords Commerciaux

Méga Régionaux (ACMR) et leurs implications pour l'intégration continentale de l'Afrique ; et enfin envisager des perspectives pour la zone de libre-échange continentale et un meilleur positionnement géopolitique de l'Afrique sur l'échiquier mondiale. Ceci étant, qu'est-ce que la ZLECAf, comment a-t-elle été créé ? Et quels sont ses objectifs ?

1. Présentation, objectifs et processus de création de la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAf)

Après de nombreuses années de tractations au sein de l'Union Africaine (UA), la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) adoptée le 21 mai 2018¹ est finalement entrée en vigueur le 30 mai 2019. Elle a été officiellement célébrée le 07 juillet 2019 au Niger (D. Dibi, 2019, p.23). Par définition, une zone de libre-échange est un espace où les droits de douanes et les restrictions quantitatives aux échanges sont abolis entre les pays de la zone (C. Van-Eden, 2013, p.2).

Dans le même sens, la zone de libre-échange continentale comme tout groupement d'organisations étatiques traduit l'expression d'une volonté commune des Etats d'unir des forces singulièrement insignifiantes dans le but d'établir une structure leur servant de garant et de moyen d'affirmation collective dans leurs rapports avec d'autres Etats ou groupements d'Etats. La ZLECAf de par son processus de création n'est pas une exception à cette règle (O. Sidibé, 2019, p.14). En effet, c'est en 2012, lors de la 18^e session ordinaire de la conférence de l'Union africaine, que le projet de zone de libre-échange est entériné. Et c'est au

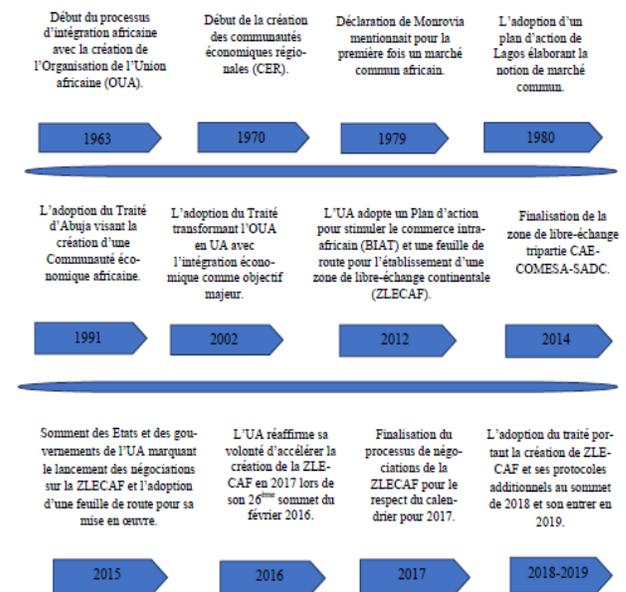
¹L'accord portant création de la ZLECAf, s'inspire du droit et des principes de l'OMC tels que la non-discrimination, l'équité, la prévisibilité, la transparence et le traitement spécial et différencié (FAO-CUA, 2021, p.6).

volontarisme de Paul Kagamé, président du Rwanda et président en exercice de l'UA, que l'on doit la mise en orbite de la ZLECAf, embryon d'un marché unique à l'échelle du continent africain.

Ainsi, le processus de négociation est lancé trois ans plus tard à Johannesburg et vise à établir un marché unique à l'échelle du continent pour les biens et les services, incluant la libre circulation des personnes et des capitaux. En janvier 2016, le président du Niger, Mahamadou Issoufou, est chargé par ses pairs de mener les travaux de consultation sur ce projet (B. Martor, 2020, p.133).

Toutefois, inspirée de l'idéologie du panafricanisme, la ZLECAf s'inscrit dans un long processus d'intégration globale de l'Afrique lancée par les pères des indépendances africaines au début des années 1960 (O. Sidibé, 2019, p.10). Le schéma ci-dessous retrace le processus de création de ce projet de longues dates.

Figure n°1 : La ZLECAf dans le contexte du processus de l'intégration en Afrique



Source: SIDIBE Oumar, 2019, « La Zone De Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf) : Présentation, Enjeux, Défis et Avenir », in IOSR Journal of Humanities and Social Science (IOSR-JHSS), volume 24, n° 6, Haryana, p.13.

Dans le cadre de la ZLECAf, les pays africains se sont engagés à libéraliser la quasi-totalité des échanges commerciaux en supprimant les droits de douane sur 90 pour cent des marchandises. Les 10 pour cent restants sont répartis entre les produits sensibles et exclus, à savoir les produits pour lesquels aucune réduction tarifaire ne serait proposée ; la liste de ces produits n'est toutefois pas encore disponible (FAO, 2020, p.4). Une fois complétée, il s'agira de la plus grande zone de libre-échange au monde, censée regrouper 54 des 55 pays de l'UA (seule l'Erythrée n'y a pas adhéré) et fédérer ses huit Communautés économiques régionales (CER) officiellement reconnues.

C'est donc un marché de 1,2 milliard de consommateurs pour un PIB d'environ 2 500 milliards de dollars (D. Dibi, 2019, p.23). Les objectifs de la ZLECAf sont énumérés aux articles 3 et 4 de l'accord portant création de ladite zone de libre-échange. Le traité distingue, d'ailleurs, les objectifs généraux et ceux spécifiques. Les premiers sont énumérés au sein de l'article 3 et les seconds à l'article 4 du même accord (UA, 2018, p.5). la ZLECAf se fixe entre autres objectifs de créer un seul marché continental de biens et de services, d'établir la libre circulation des gens d'affaires et donc d'ouvrir la voie à l'accélération de la mise en place de l'union douanière ; d'élargir le commerce intra-africain à travers une meilleure harmonisation et coordination des régimes et instruments de libéralisation et de facilitation du commerce au niveau des Communautés Economiques Régionales (CER) et en Afrique en général ; de relever les défis d'adhésion multiples qui se chevauchent et accélérer les processus d'intégration régionale et continentale ; améliorer la compétitivité au niveau de

l'entreprise et de l'industrie en exploitant les possibilités de production à grande échelle, l'accès au marché continental et une meilleure redistribution des ressources (R. refocus et TWN Africa, 2016, p.2).

Le processus de mise en œuvre de la ZLECAf est prévu en deux phases. La première est structurée en trois protocoles relatifs au commerce des marchandises, aux services et au règlement des différends. Pour atteindre les objectifs fixés, cinq instruments opérationnels ont été adoptés. Il s'agit des règles des produits d'origine, de la suppression des barrières tarifaires en ligne, du lancement du système de paiement numérique de dédouanement et de l'observatoire africain de facilité du commerce. La seconde phase, concerne les négociations sur les droits de propriété intellectuelle, les investissements intra-africains et la politique de la concurrence (D. Dibi, 2019, p.23).

Quant au cadre institutionnel de mise en œuvre de la ZLECAf, il est inscrit dans la troisième partie de cet accord. Dans ce sens, l'article 9 dudit Accord dispose ce qui suit : « Le cadre institutionnel pour la mise en œuvre, l'administration, la facilitation, le suivi et l'évaluation de la ZLECAf comprend les organes suivants : (a) la Conférence ; (b) le Conseil des ministres ; (c) le Comité des hauts fonctionnaires du commerce ; et (d) le Secrétariat » (H. Gueldich, 2019, p.7).

En définitive, « en matière de gouvernance, le bon fonctionnement est plus nécessaire que la forme » (UA-CEA-BAD, 2019, p.129). C'est pourquoi nous soulignons la nécessité de travailler à maintenir toujours fonctionnels tous ces organes pour une meilleure atteinte des objectifs de la ZLECAf. De plus, ces objectifs et ces organes, qui constituent une sorte de feuille de route qui

mentionne les étapes à suivre doivent avoir une forte dimension sociale, en plaçant les populations africaines au centre du processus et que tout cela soit accompagné d'une volonté politique afin d'arriver à une forte intégration économique et commerciale sur le continent. Mais comment se présente justement la situation du commerce régional en Afrique ?

2. La situation du commerce intra-africain par rapport au commerce avec le reste du monde

Le processus d'intégration commerciale en Afrique connaît une évolution mitigée. On distingue traditionnellement six étapes d'intégration instituées par le traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine (entrée en vigueur en 1994) qui prévoyait une mise sur pied progressive sur une période de 34 ans au maximum. Ces étapes consistaient à : renforcer le cadre institutionnel des Communautés économiques régionales (CER) ; éliminer progressivement les barrières tarifaires et non tarifaires ; créer une zone de libre-échange au niveau de chaque CER ; mettre en place une union douanière au niveau continental ; établir un marché commun africain et créer une union économique et monétaire.

Sur les étapes prévues, la mise en œuvre du traité d'Abuja est actuellement à l'étape de la création des zones de libre-échange et des unions douanières au niveau régional. Sur les huit communautés économiques régionales² officiellement reconnues par

² Ces huit communautés économiques régionales sont L'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté

l'Union africaine, cinq ont atteint le statut de zone de libre-échange. Il s'agit de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et du Marché commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA)³. Au sein de ces CER, l'objectif d'établissement des unions douanières n'est pas encore atteint ; trois seulement sur les huit reconnues par l'UA sont à ce stade (CAE, CEDEAO, COMESA).

Bien plus, on assiste à une superposition d'appartenance avec des Etats impliqués dans plusieurs CER qui visent les mêmes objectifs en termes de politiques commerciales. En rapport avec les cinq dimensions de l'indice⁴ d'intégration régionale en Afrique mis au point par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, les performances du continent en ce qui concerne l'intégration commerciale sont en-dessous de la moyenne (0,383). Les préalables au développement du commerce intra-africain que constituent les capacités

Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Marché commun de l'Afrique Orientale et Australe " ou *Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA)*", l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Cf. (CUA, 2016, p.128).

³ ADJOVI Epiphane Gilderic et NIANG Alioune, 2015, « les bénéfices de la zone de libre-échange continentale sur les conditions économiques et sociales des citoyens de la CEDEAO », in <https://ictsd.iisd.org/about-us/alioune-niang>, consulté le 3/7/2021.

⁴ L'indice africain d'intégration régionale mesure cinq dimensions : Commerce, infrastructures régionales, intégration productive, libre circulation des personnes, et intégration financière et macroéconomique et seize indicateurs couvrant ces cinq dimensions sont utilisés pour le calcul de l'indice.

productives et l'infrastructure appropriée, sont loin d'être intégrées.

La contribution des Etats membres aux échanges des produits intermédiaires au sein des CER reste faible, en raison principalement du modèle de production extravertie hérité de la colonisation, lequel se caractérise par la fourniture des matières

premières agricoles et minières, la faible intégration des filières dans différents secteurs, et dans une certaine mesure, la similitude des systèmes de production (J. Kotcho, 2017, p.53). Les performances commerciales apparaissent dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°1 : performance d'intégration régionale en Afrique suivant l'indice d'intégration régionale en 2019

	Intégration commerciale	Infrastructures régionales	Intégration productive	Libre circulation des personnes	Intégration financière et macroéconomique	Score moyen
CAE	0,440	0,555	0,434	0,664	0,660	0,537
CEDEAO	0,438	0,298	0,220	0,733	0,469	0,425
CEEAC	0,357	0,373	0,323	0,469	0,684	0,442
CEN-SAD	0,377	0,302	0,256	0,508	0,441	0,377
COMESA	0,445	0,317	0,328	0,385	0,365	0,367
IGAD	0,444	0,480	0,321	0,540	0,423	0,438
SADC	0,340	0,214	0,239	0,490	0,422	0,337
UMA	0,481	0,509	0,449	0,438	0,571	0,438
Performances du continent	0,383	0,220	0,201	0,441	0,399	0,327

Source : UA-CEA-BAD, 2019, Indice de l'intégration régionale (IIRA), Addis-Abeba, p.28.

Globalement, l'analyse de ce tableau montre que selon toutes les dimensions, l'intégration régionale de l'Afrique se situe en dessous du niveau médian d'une échelle allant de zéro intégration à une intégration complète. De plus, le score⁵ moyen du continent est de 0,327. La meilleure dimension est la libre circulation des personnes et la pire dimension celle de l'intégration productive. Cela peut s'expliquer par le constat selon lequel, plus une dimension est tournée vers l'extérieur, plus elle est intégrée. Quant au niveau d'intégration commerciale continentale, on enregistre un taux faible de 0,383,

cela est révélatrice du faible niveau du commerce intra-africain. Au sein des CER, la SADC, la CEEAC, et la CEN-SAD détiennent un niveau d'intégration commerciale faible respectivement de 0,340, 0,357 et 0,377 ; la CEDEAO affiche un niveau d'intégration commerciale modéré de 0,438. Quant à la CAE, l'IGAD, le COMESA et l'UMA enregistrent un niveau d'intégration commerciale moyen respectivement de 0,440, 0,444, 0,445 et 0,481.

Selon les statistiques de la conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), pendant la période 2000-2017, la part des exportations de l'Afrique vers le reste du monde était

⁵ Les scores sont calculés sur une échelle de 0 (faible) à 1 (élevé).

comprise entre 80% et 90% du total des exportations.

En 2017 les exportations intra-africaines ont représenté 16,6% des exportations totales, contre 68,1% pour les exportations intra-européennes, 59,4% pour les exportations intra-asiatiques, 55,0% pour les exportations intra-américaines et 7,0% pour les exportations intra-océaniques⁶. Pendant ce temps, la part des matières premières dans les exportations de marchandises en Afrique est de 71% (PWC, 2019, p.6). Les échanges intra-africains qui correspondent à la moyenne des exportations intra-africaines se sont élevés à environ 15,2% du total des exportations de l'Afrique pendant la période 2015-2017, alors qu'en Amérique, en Asie, en Europe et en Océanie, les échanges intracontinentaux représentaient respectivement 47%, 61%, 67%, et 7% du total des échanges.

En ce qui concerne la part des échanges intra-régionaux des communautés économiques régionales dans le commerce total en Afrique en 2016, les niveaux d'intégration étaient de 84,9% dans la SADC, de 59,5% dans le COMESA, de 58,4% dans la CEN-SAD, de 56,7% dans la CEDEAO, de 51,8% dans l'UMA, de 49,0% dans l'IGAD, de 48,3% dans la CAE et de 17,7% dans la CEEAC⁷. La principale exportation des pays africains demeure à près de 80% constituée des matières premières ou des produits agricoles bruts ou non transformés (comme le coton ou le Cacao). Cette dépendance des économies africaines aux produits de base accroît leur vulnérabilité sur le marché international et les expose à la volatilité des prix de ces derniers (O. Sidibé, 2019, p.19).

⁶ CNUCED, 2019, « Faits et chiffres », in <https://www.unctad.org/fr>, consulté le 02/07/2021.

⁷ CNUCED, 2019, idem, consulté le 02/07/2021

Au regard de cette situation, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine ont pris, en janvier 2012, une décision mettant en place la double initiative de « Renforcement du Commerce Intra-africain (BIAT) » et la création d'une Zone de Libre-échange Continentale (ZLEC) (J. Kotcho, 2017, p.53). En définitive, face aux importants défis auxquels les pays africains sont confrontés dans le système commercial international, nous estimons que la mise en œuvre du plan d'action de l'UA pour le renforcement du commerce intra-africain (ou BIAT de l'anglais Boosting Intra African Trade) et l'opérationnalisation de la ZLECAf au-delà des discours et des textes s'avèrent nécessaire et offrent une occasion sans précédent à l'Afrique d'harmoniser l'environnement commercial du continent, de développer le commerce intra-africain et de s'insérer honorablement dans le commerce mondial.

A cet effet, quelles pourraient être les implications des Accords Commerciaux Méga Régionaux (ACMR) sur le commerce et l'intégration en Afrique ?

3. Les Accords Commerciaux Méga Régionaux et leurs implications pour l'intégration continentale de l'Afrique

La signature de l'accord sur la ZLECAf vient dans un contexte mondial défavorable et d'incertitudes croissantes sur l'avenir du système commercial multilatéral. D'une part, le commerce international évoluait d'une manière mitigée depuis la crise financière de 2007-2008, d'autre part, l'intensification des méga-accords régionaux en l'occurrence le Partenariat Transatlantique pour le Commerce et l'Investissement (PTCI ou TTIP), le Partenariat Transpacifique (TPP) et la zone de libre-échange de l'Asie Pacifique

(FTAAP), (L. Bellalij et M. Mezene, 2018, p.227). Cette montée en puissance des Accords Commerciaux Méga Régionaux (ACMR) est en train de restructurer le commerce mondial avec des implications importantes pour l'Afrique. (P. Sébahizi, 2016, p.16).

Pour ce qui concerne le Partenariat Transpacifique (TPP), en dépit du retrait des Etats-Unis, a une portée géographique et économique importante qu'il convient de considérer (C. T. Dieye, 2017, p.26). La part des membres du PTP dans le commerce mondial est importante, soit environ 2 mille millions de dollars ou environ 40% du commerce mondial en 2012. Un autre ACMR est le Partenariat Transatlantique de commerce et d'Investissement (PTCI) entre l'UE et les Etats-Unis. En effet, le Commerce entre l'UE et les Etats-Unis représente environ 30% du commerce mondial de marchandises, 40% du commerce des services et presque la moitié du PIB mondial (P. Sébahizi, 2016, p.16).

Quant à la zone de libre-échange de l'Asie Pacifique (FTAAP), elle devrait, avec ses 16 pays⁸ couverts en Asie et dans le Pacifique, avoir un poids politique et géostratégique significatif. Certains estiment que cette zone a été lancée sous le leadership chinois afin de dresser un rempart défensif pour contrer le TPP, que certains voyaient comme un instrument d'influence des Etats-Unis (C. T. Dieye, 2017, p.26). S'ils aboutissent, ces méga-accords ne bouleverseront pas seulement l'équilibre des rapports de force à l'OMC. Ils auront une incidence décisive sur l'économie politique et la gouvernance du commerce mondial. Aucune région

du monde ne sera épargnée par l'ampleur des effets positifs ou négatifs qu'ils induiront. C'est un nouveau monde qui va naître et il faut s'y préparer. L'Afrique devrait être touchée directement ou indirectement par ces accords (C. T. Dieye, 2017, p.26). En effet, la montée des accords méga-régionaux de commerce a des conséquences géopolitiques pour l'Afrique.

En premier lieu, les ACMR entraîneront une fragmentation du système commercial mondial. Cela permettra aux grands pays de négocier l'avenir de ce système sans accorder une place à l'Afrique à la table des négociations (P. Sébahizi, 2016, p.17). Ces ACMR pourraient entraîner une érosion des préférences dans les marchés clés, y compris l'UE, les Etats-Unis et la Chine. De ce fait, les exportations totales de l'Afrique seront réduites de 2,7 milliards dans toutes les principales catégories de produits et les produits industriels seront les plus gravement touchés. Ces ACMR pourraient également avoir un impact sur les règles et les normes internationales. Ainsi, chaque ACMR peut influencer de manière indépendante les règles mondiales et l'agenda de l'élaboration des normes (P. Sébahizi, 2016, p.17).

Autrement dit, il est raisonnable de penser que certains avantages préférentiels dont bénéficient certains pays africains sur ces marchés pourraient s'éroder. Il est aussi raisonnable de penser que les pays africains pourraient perdre des parts de marchés dans les pays membres de ces accords, notamment en Inde et en Chine, dans le cas de la zone de libre-échange d'Asie-Pacifique, du fait de la concurrence accrue que d'autres parties à ces accords leur feront. Il est raisonnable, enfin, de penser que les pays africains pourraient faire face à un

⁸ La zone de libre-échange de l'Asie Pacifique (FTAAP), regroupe 16 pays dont 10 membres de l'ASEAN (Brunei, Myanmar, Laos, Malaisie, Cambodge, Indonésie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam), l'Australie, la Chine, l'Inde, le Japon, la Corée du Sud, la Nouvelle Zélande.

système réglementaire plus complexe et plus contraignant, dans le cas du TTIP par exemple, qui pourrait entraver les possibilités d'exportation africaines (C.T. Dieye, 2017, p.27).

Mais il est aussi possible que ces nouveaux accords ouvrent des opportunités aux pays africains en termes d'exportations, d'insertion dans les chaînes de valeur et de transformation économique. Dans un tel contexte, une Afrique fragmentée n'aurait aucune chance car les pays africains, pris individuellement, n'auront pas les capacités nécessaires pour faire face à la compétition globale. En devenant un élément de concrétisation de l'intégration économique et commerciale africaine, la ZLECAf pourrait permettre aux économies africaines de mieux absorber les chocs exogènes. Elle pourrait atténuer les effets négatifs induits par les méga-ACMR qui profilèrent dans le monde.

En effet, toutes les économies africaines, même de petite taille, devraient être en mesure de tirer profit de la libéralisation du marché africain en accroissant leurs exportations vers les pays ou régions voisines. Ces gains devraient booster les secteurs industriels des pays africains et impacter aussi positivement l'emploi, la consommation et la croissance de manière générale (C.T. Dieye, 2017, p.27). De plus, de l'avis de P. Sébahizi (2016, p.17) :

La création de la ZLECAf renforcera la position géopolitique des pays africains dans les négociations commerciales mondiales ; elle permettra d'accroître la taille du marché, le développement économique, la création d'emploi et rendra les pays africains moins dépendants des politiques de leurs partenaires commerciaux du monde développé ; elle est essentielle pour contrecarrer les effets potentiels

négatifs que les ACMR peuvent avoir sur les économies africaines et soutenir la transformation structurelle de l'Afrique.

C'est pour toutes ces raisons que ce conseiller technique supérieur sur la ZLECAf conclura ainsi : « la ZLECAf est indispensable non seulement pour ses avantages potentiels mais aussi pour l'atténuation des coûts liés à l'inaction » (P. Sébahizi, 2016, p.24).

Pour notre part, dans ce contexte de mondialisation et de la construction des grands ensembles économiques, il appartient à l'Afrique de s'unir et de faire bloc face aux grands enjeux et aux importants défis liés au système commercial international dans ce monde en mutation, afin de maximiser le potentiel positif de ces changements et de minimiser leurs effets néfastes. Cela nécessite un engagement constant et un effort soutenu.

4. Pour une réussite de la zone de libre-échange continentale et un meilleur positionnement géopolitique de l'Afrique sur l'échiquier mondiale

« Face aux importants défis auxquels les pays africains sont confrontés dans le système commercial international, l'établissement de la Zone de libre-échange continentale (ZLECAf) est largement perçu comme l'un des éléments centraux d'une réponse appropriée » affirmait ainsi Cheikh Tidiane Dieye (2017, p.26), Directeur exécutif du Centre africain pour le commerce, l'intégration et le développement (Enda Cacid). Mais comment garantir le succès de la ZLECAf ?

L'Afrique évolue rapidement. Elle construit de façon graduelle mais constante des éléments d'infrastructures cruciaux qui la positionnent pour devenir la prochaine

économie émergente du monde. Le seul chemin qui mène à cette voie reste l'industrialisation (ONUUDI-UA-CEA, 2017, p.11).

La réalisation des ambitions susdites de l'UA à travers ce projet de libre-échange continentale doit être accompagnée d'un programme de développement et de modernisation continue des infrastructures de transport à l'intérieur et entre les pays africains mais également du secteur industriel qui permettrait de transformer les produits bruts (O. Sidibé, 2019, p.16). Car comme le disait Li Yong, Directeur général de l'ONUUDI « Il n'y pas de développement sans industrialisation et pas d'industrialisation sans innovation ni technologie » (PWC, 2019, p.6).

Concernant les infrastructures de transport, le réseau de transport bien qu'existant reste insuffisant⁹ et parfois de mauvaise qualité comparé à d'autres régions. A cela, s'ajoutent les coûts de transports qui restent parmi les plus élevés au monde. Compte tenu du rôle important des infrastructures dans la facilitation des échanges, la question est essentielle dans la réussite de la ZLECAf¹⁰.

A titre d'exemple, le transport de marchandises entre Douala (Cameroun) et N'Djamena (Tchad) coûte six fois plus

cher qu'entre Shanghai et Douala et demande trois fois plus de temps (P. Jacquemot, 2019, p.15). Et Carlos Lopès (2016, p.18) de renchérir :

Expédier un conteneur du Kenya au Burundi coûte plus cher que de la Belgique ou du Royaume-Uni au Kenya. Vingt pour cent des réseaux intracontinentaux d'infrastructure comme le réseau routier transafricain, sont impraticables. L'Afrique est le continent où le réseau aérien est le moins interconnecté, avec seulement 328 hubs pour une superficie d'environ 30 millions de km² d'où des déplacements intra-africains longs et coûteux.

Les défis du transport terrestre et maritime sont d'autant plus grands pour les pays enclavés. Quant au secteur industriel, il faut reconnaître que la mise en place effective et la viabilité d'un tel projet de zone de libre-échange ne peut être effective qu'à la suite d'une diversification des secteurs d'activités économiques à travers l'industrialisation et la transformation des produits de base en produits manufacturés ou finis qui permettront aux pays africains d'avoir des choses à se proposer, de créer de l'emploi et de réduire à termes les dépendances de leur économies aux ressources extractives (hydrocarbures et minerais) et à l'importation des produits finis ou manufacturés (O. Sidibé, 2019, p.19).

En effet, à titre d'illustration, la part du secteur industriel dans l'emploi en Afrique subsaharienne n'est que de 13% (PWC, 2019, p.8). Si des projets d'infrastructures de transport font timidement leur avancée de part et d'autre sur le continent, le domaine industriel quant à lui peinent encore à trouver son chemin. L'Afrique reste le continent le moins industrialisé au monde en dépit de ses potentialités énergétiques. Le secteur industriel ne contribue que très modérément à la création des richesses sur le continent

⁹Par ailleurs, d'importants projets ont été lancés. A titre d'exemple, on peut citer l'autoroute transsaharienne Alger-Lagos longue de 4.500 km qui fait partie du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA). Il en est de même pour l'autoroute côtière Nouakchott-Lagos, permettant de relier 10 pays africains, de l'autoroute Dakar-N'Djamena, ainsi que du chemin de fer d'interconnexion entre le Bénin, le Togo et le Burkina Faso. Cf. (B. Martor, 2020, p.134)

¹⁰Adjovi Epiphane Gilderic et Niang Alioune, 2015, « les bénéfices de la zone de libre-échange continentale sur les conditions économiques et sociales des citoyens de la CEDEAO », in <https://ictsd.iisd.org/about-us/alioune-niang>, consulté le 3/7/2021.

et l'Afrique ne représente que 1.6% dans la production manufacturière mondiale (O. Sidibé, 2019, p.20). Il ressort du rapport sur le développement économique en Afrique que :

Les règles d'origine qui permettent de déterminer la nationalité d'un produit pourraient être la clef du succès de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), entrée en vigueur en mai 2019. Selon le rapport, les règles pourraient changer la donne pour le continent si elles sont simples, souples, transparentes, favorables aux entreprises et prévisibles¹¹.

En plus, le continent doit rapidement mettre fin à sa grande dépendance des importations, qu'il s'agisse de produits et services intermédiaires, intrants dans la production, de produits manufacturés et de services en provenance de pays tiers. Pour ce faire, les pays doivent encourager les créativité et les innovations locales en mettant en place des règles d'origine¹² pour promouvoir un minimum de contenu africain¹³ dans la valeur ajoutée des produits et des services. Cela nécessitera sans doute une renégociation des accords commerciaux que les pays ont déjà passé avec les

¹¹CNUCED, 2019, « Faits et chiffres », in <https://www.unctad.org/fr>, consulté le 02/07/2021

¹²Les Etats membres de la ZLECAf doivent élaborer et soumettre des listes des 90 % de leurs produits devant être libéralisés, ainsi que les produits sensibles devant être libéralisés à plus long terme période et les produits exclus de la libéralisation. Un complément connexe à l'Accord est la liste des règles d'origine par produit qui, parallèlement aux règles d'origine générales, permettra l'application des préférences au titre de la ZLECAf (P. Jacquemot, 2018, p.11).

¹³Depuis le début des années 2010, dans plusieurs pays, la politique dite du "contenu local" ou de la "préférence nationale" tend à s'imposer. Elle est présentée comme un élément clé de l'industrialisation (P. Jacquemot, 2018, p.10).

Amériques, l'Europe et l'Asie¹⁴. Les règles d'origine (ou le « Made in Africa ») méritent certes, d'être clarifiées, encore faut-il avoir de quoi échanger.

La Commission économique pour l'Afrique (CEA) estime que la ZLEC permettra de stimuler le commerce intra-africain de plus de 50 % en supprimant les droits à l'importation, et de doubler ce commerce si les obstacles non tarifaires sont également levés (P. Jacquemot, 2019, p.7). La facilitation du commerce à travers la levée des obstacles non tarifaires (ou les « pratiques anormales ») est également une condition à la réussite de la ZLECAf.

En effet, d'une manière générale, les produits africains ont une structure de coût compétitive à la sortie de la ferme ou de l'usine. C'est au cours du processus de transfert aux frontières que les procédures relatives au transport, à l'entreposage, à la manutention et aux douanes affectent le relèvement des coûts de l'exportation de la marchandise¹⁵. Aussi, Il serait illusoire de considérer que les freins actuels au commerce intra-africain sont essentiellement liés aux barrières tarifaires. Les obstacles non tarifaires internes restent nombreux et bien enracinés : contingentements imprévus, refus des conditions préférentielles, mauvaises conditions d'acheminement et de stockage, etc.

L'équivalent tarifaire de ces obstacles est évalué en moyenne à 40

¹⁴Dufrenot Gilles, 2019, « Afrique : les conditions de réussite de la zone de libre-échange continentale », in <https://thecoconversations.com/africa/tems-and-conditions>, consulté le 22/6/2021.

¹⁵ADJOVI Epiphane Gilderic et NIANG Alioune, 2015, « les bénéfices de la zone de libre-échange continentale sur les conditions économiques et sociales des citoyens de la CEDEAO », in <https://ictsd.iisd.org/about-us/alioune-ning>, consulté le 3/7/2021.

%, un taux beaucoup plus élevé que les tarifs appliqués par la plupart des pays du monde (P. Jacquemot, 2019, p.9). De ce fait, la suppression de tous ces obstacles à la facilitation du commerce est aussi indispensable à la réussite de la libéralisation des échanges au niveau du continent.

La stratégie d'intégration de l'UA est fondée sur l'existence des Communautés économiques régionales (CER) comme « socles » pour aboutir à la création d'un bloc commercial continental unique. Pratiquement tous les pays sont membres d'un bloc, et bon nombre d'entre eux de plusieurs à la fois (M. Schief et L. Winters, 2003, p.1). Ces organisations régionales forment selon l'expression de P. Jacquemot (2019, p.3), « le bol de spaghettis ». En effet, la question du chevauchement des adhésions des Etats membres au sein de nombreuses CER, demeure problématique et reste un obstacle insoluble à une plus grande intégration régionale et continentale plus poussée (UA, 2019, p.xiii). Ainsi, de nombreuses études consacrées à l'intégration africaine ont montré les difficultés dues à l'existence d'Organisations régionales multiples dont les effectifs se chevauchent.

Dans toutes les sous-régions africaines, plusieurs Organisations régionale ont des objectifs quasiment identiques, ce qui cause des doubles emplois. Les chevauchements entre Organisations régionales affaiblissent les efforts collectifs déployés en vue de l'objectif commun qui est la construction d'une communauté économique africaine. De plus, ils jettent le flou sur les objectifs d'intégration et suscitent une concurrence nuisible entre les pays et les institutions (CEA, 2004, p.42).

Par ailleurs, les chevauchements entre Organisations régionales alourdissent également la charge des Etats membres. Un pays qui appartient à deux communautés ou plus ne fait pas seulement face à des obligations financières multiples, il doit aussi gérer une multiplicité de réunions, de décisions, d'instruments, de procédures et d'échéances. Les douaniers doivent appliquer différentes normes en matière de réduction des droits de douane, de règles d'origine, de documentation commerciale et de nomenclature statistique.

Cette multiplication des procédures et des formalités douanières est contraire à l'objectif de libéralisation du commerce qui est de faciliter et de simplifier les échanges (CEA, 2004, p.43). En conséquence, l'Afrique compte déjà un nombre élevé de communautés économiques régionales (14), sans que cela ait eu un effet sur le développement du commerce. Du fait d'un manque de coordination, voire de la mésentente politique entre Etats, et malgré la libéralisation commerciale *de jure*, les pays ont toujours négocié en ordre dispersé les accords commerciaux avec le reste du monde¹⁶. Au vu de tout cela, et pour une réussite de la zone de libre-échange continentale africaine, il est nécessaire de tendre beaucoup plus vers la consolidation, puis la synchronisation des diverses entités régionales existantes.

Pour la réussite d'une zone de libre-échange inclusive, il faudrait envisager la création d'espaces de solidarité¹⁷. Ainsi, certains analystes

¹⁶Dufrenot Gilles, 2019, « Afrique : les conditions de réussite de la zone de libre-échange continentale », in <https://thecoconversations.com/africa/tems-and-conditions>, consulté le 22/6/2021.

¹⁷La solidarité exige un traitement spécial et différencié pour les pays les moins avancés (PMA) et des ressources financières pour compenser les coûts d'intégration et pour

mettent en garde contre les risques qu'un accord tel que celui de la ZLEC pourrait avoir sur les pays les plus faibles et les populations fragiles. Pour eux, sans mécanisme de compensation et de péréquation, l'argument des bénéfices du libre-échange n'apparaît guère convaincant. Mettre sur un même marché le Maroc, dont 75 % de ses exportations sont composées de plus de 80 lignes de produits, et le Tchad, pour qui le seul pétrole totalise plus de ce même taux (82 %) se révèle être un rapport inégal (P. Jacquemot, 2019, p.13). C'est une des raisons pour laquelle, le partage des retombées de la ZLECAf, ainsi que la mise en œuvre du plan d'action pour le renforcement du commerce intra-africain ou *Boosting Intra African Trade* (BIAT)¹⁸, s'avèrent importants pour une réussite de la ZLECAf.

Au cours des dernières décennies, le continent africain a continué à être victime de l'insécurité, de l'instabilité politique, de crises et de conflits violents à long terme et parfois reliés, qui ont eu une incidence négative sur le développement du continent et ont causé des souffrances humaines immenses (UA/NEPAD, 2009, p.91). Ces situations constituent des facteurs pouvant entraver la viabilité de la ZLECAf. D'où la nécessité à travailler à promouvoir la paix et la stabilité dans ce vaste marché commun continental africain, condition *siné qua nun* de toute action de développement.

indemniser les pays qui présentent des écarts importants en termes de gains attendus d'une intégration plus étroite.

¹⁸ Le Plan d'action BIAT a été adopté en 2012 par la même décision de l'UA que celle instaurant la ZLEC. Il répertorie les principales politiques d'accompagnement, à travers ses sept (7) axes prioritaires qui sont : la facilitation des échanges, les capacités productives, les infrastructures liées au commerce, le financement du commerce, la politique du commerce, les informations commerciales et l'intégration des marchés de facteurs.

On s'accorde généralement à reconnaître que les problèmes de financement sont le principal obstacle à l'intégration de l'Afrique (CEA, 2004, p.46). De ce fait, avec la ZLECAf, la collecte de financements devra s'appuyer de plus en plus sur les ressources publiques et privées du continent. Cette évolution aidera à surmonter les difficultés liées à l'aide publique au développement (APD), qui présente le risque d'entretenir des initiatives pilotées par les bailleurs de fonds plutôt que par l'Afrique et d'encourager un comportement tourné vers ces derniers, dans lequel des mesures superficielles sont prises pour s'acquitter des obligations imposées par les bailleurs de fonds plutôt que pour faire avancer le développement. L'autofinancement contribuera également à renforcer un sentiment d'appropriation et de responsabilisation à l'égard des projets, et donc à faire avancer leur mise en œuvre (D. Luke et J. Macleod, 2017, p.7). Pour une réussite de la ZLECAf, il faudra également lever les incohérences tant internes qu'externes.

S'agissant des incohérences internes, Il faut se rappeler que l'objectif déclaré est de libéraliser 90 % des produits commercialisés dans le cadre de la ZLECAf. Cela représente une part du commerce bien inférieure à la norme acceptée dans les accords régionaux. En effet, conformément à l'article 24 de l'OMC régissant les accords de libre-échange entre membres, ceux-ci devraient inclure « pratiquement tous les échanges ». De la même manière, autoriser la protection sur 10 % des produits peut, en pratique, annuler une grande partie des avantages de l'accord en sélectionnant de manière stratégique des produits qui conserveront la protection¹⁹.

¹⁹ Jacquemot Pierre, 2019, « la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) de l'Union africaine,

Sur le plan externe, les divers accords²⁰ sont susceptibles de restreindre fortement leur capacité à exécuter l'agenda de la ZLECAf propre au continent. En vertu de la clause de la nation la plus favorisée suivant laquelle les pays africains doivent s'accorder le même niveau de libéralisation et de déréglementation qu'ils offrent aux pays non africains, le niveau de libéralisation des tarifs sera au moins un accès en franchise et sans contingent à 80% accordé à l'Union européenne dans le cadre des négociations des APE²¹.

Au-delà de tous ces préalables, avec la montée en puissance des accords commerciaux méga régionaux (ACMR), les pays africains doivent prendre des mesures pour accroître leur compétitivité à l'échelle mondiale. Il s'agit notamment de faire les investissements nécessaires pour augmenter la productivité et améliorer les infrastructures et faciliter le commerce transfrontalier ; Il s'agit également de suivre les négociations des ACMR afin de permettre à l'Afrique de concevoir des politiques qui tirent meilleure partie des nouvelles opportunités. Il est également important de participer aux discussions mondiales sur les ACMR.

Pour cela, les pays africains doivent faire leurs propres plaidoyers vis-à-vis de ces ACMR (P. Sébahizi, 2016, p.20). Car, comme le disait Mahamane Issoufou, président du Niger et "champion" africain de la ZLECAf, lors du lancement officiel de cette dernière à Niamey : « l'objectif de la

ZLECAf est d'ériger notre continent en force dynamique et en acteur majeur sur la scène internationale ».

En résumé, au regard de ces multiples enjeux, défis et conditions pour une ZLECAf viable et dynamique, nous estimons que tout cela doit être accompagné d'une volonté politique forte, d'une franche participation des acteurs clés, grâce à la collaboration plus étroite entre la commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales (CER), le secteur privé et les Etats membres. Mais également un travail d'association, d'implication, de sensibilisation et d'information de la population africaine pour un engagement sincère et une appropriation réelle de ce projet continental.

Conclusion

Au regard de ce qui précède, après la présentation de la zone de libre-échange continentale africaine, de ses objectifs et de son processus de création ; après les analyses de la situation de marginalisation dans laquelle se trouve le commerce régional en Afrique en relation avec le reste du monde ; de la multiplication des méga-accords commerciaux régionaux dans toutes les régions ; des multiples enjeux auxquels les pays africains sont confrontés, nous avons souligné que d'importants défis et contraintes restent à surmonter pour une réussite de la zone de libre-échange continentale africaine, qui constitue une opportunité sans précédent pour l'Afrique pour améliorer son commerce, accélérer l'intégration continentale, booster son développement et pour un meilleur positionnement géopolitique du continent sur l'échiquier mondiale.

A cet effet, nous avons également relevé un large éventail de mesures et

8 défis à relever », in <https://www.iris-france.org/analyses>, consulté le 28/6/2021.

²⁰ Bilatéraux et multilatéraux comme les Accords de Partenariat Economique (APE) avec l'Union européenne, le régime « tout sauf les armes », le Système de Préférences Généralisées (SPG), etc.

²¹ Jacquemot Pierre, 2019, op.cit., consulté le 28/6/2021.

de précautions à prendre. Entre autres, il y a la nécessité de mettre en œuvre le Plan d'action de l'UA pour le renforcement du commerce intra-africain (BIAT), qui prévoit une série de politiques d'accompagnement qui seront indispensables au succès de la ZLECAf, de rendre réellement opérationnelle cette ZLECAf au-delà des discours et des textes. Pour cela, il appartient à l'Afrique de s'unir et de faire bloc pour défendre ses intérêts face aux grands enjeux commerciaux dans le contexte de la mondialisation, notamment avec la multiplication des Accords Commerciaux Méga Régionaux et leurs implications pour l'intégration continentale de l'Afrique.

Cela exigera également de faire preuve d'innovation dans le financement et la gouvernance du commerce. Tout cela doit être accompagné par la prise d'un certain nombre de mesures de facilitation, d'une réelle volonté politique, d'une franche participation des acteurs clés et d'une implication des populations africaines.

Références bibliographiques

ADJOVI Epiphane Gilderic et NIANG Alioune, 2015, « Les bénéficiaires de la zone de libre-échange continentale sur les conditions économiques et sociales des citoyens de la CEDEAO », in <https://ictsd.iisd.org/about-us/alioune-ning>, consulté le 3/7/2021.

BELLALIJ Lamiae et MEZENE Mohamed, 2018, « La Zone de Libre-Échange Continentale Africaine : une intégration au bout de chemin », *Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit (RCCA)*, n°6, El Jadida, COPERNICUS et IMIST, p.221-231.

CNUCED, 2019, « Faits et chiffres », in <https://www.unctad.org/fr>, consulté le 02/07/2021

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE, 2016, *Guide de l'Union africaine, ouvrage de référence pour le personnel et les partenaires de l'Union africaine*, Addis-Abeba .

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (C.E.A), 2004, *État de l'intégration régionale en Afrique*, Addis-Abeba.

DIEYE Cheikh Tidiane, 2017, « La ZLEC, une réponse attendue à l'épreuve de ses propres défis ? », *Passerelles*, volume 18, numéro 6, p. 26-28.

DUFRENOT Gilles, 2019, « Afrique : les conditions de réussite de la zone de libre-échange continentale », in <https://thecoconversations.com/africa/tems-and-conditions>, consulté le 22/6/2021.

FAO, 2020, *L'Accord sur la zone de libre-échange continentale africaine et le développement agricole : Enjeux et perspectives*, Synthèse de consultation n°15, Accra, Forum global sur la sécurité alimentaire et la nutrition, p.1-6.

FAO-CUA, 2021, *Cadre pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles*, Addis-Abeba.

GUELDICH Hajer, 2019, *Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine*, Rapport d'étude, Genève, Centre des Études Juridiques Africaines (CEJA), p.1-19.

JACQUEMOT Pierre, 2019, « la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) de l'Union africaine, 8 défis à relever », in <https://www.iris-france.org/analyses>, consulté le 28/6/2021.

JACQUEMOT Pierre, 2019, « Les dix enjeux de la zone de libre-échange africaine », in *Marchés Mondiaux*, 1^{er} juillet 2019, p.1-19.

KOTCHO Jacob, 2017, « Intégration commerciale de l'Afrique et libre-échange global : défis et perspectives », in *Revue Interventions économiques*, mars 2017, p.52-54.

LOPES Carlos, (2016), « L'intégration pas à pas », in *Finances et développement*, volume 53/2, Washington, p.18-21.

LUKE David et MacLEOD Jamie, 2017, « Mettre la ZLEC sur pied : quelles sont les clés de la réussite ? », in *Passerelles*, volume 18, numéro 6, p.7-12.

MARTOR Boris, 2020, « ZLECAf : Un marché commun continental africain sur les rails ? », in *Revue Juridique et politique*, n°2, Paris, p.131-139.

PWC, 2019, *Industrialisation en Afrique : réaliser durablement le potentiel du continent*, PWC/ Strategy&.

REGIONS REFOCUS et THIRD WORLD NETWORK AFRICA, 2016, « La Zone de Libre-Échange Continentale (ZLEC) », in *Étude*, RR-TWNA, p.1-7.

SEBAHIZI Prudence, 2016, *La ZLEC : les éléments, les attentes, et les défis*, Accra.

SCHIEF Maurice, WINTERS Léonard Alan (2003), *Intégration régionale et développement*, Paris, Economica, 307 p.

SIDIBE Oumar, 2019, « La Zone De Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf) : Présentation, Enjeux, Défis et Avenir », in *IOSR Journal of Humanities and Social Science (IOSR-JHSS)*, volume 24, n° 6, Haryana, p.9-23.

UA-CEA-BAD, 2017, *État de l'intégration régionale en Afrique VIII : Vers la création de la zone de libre-échange continentale*, Addis-Abeba.

UA-CEA-BAD, 2019, *Indice de l'intégration régionale (IIRA)*, Addis-Abeba

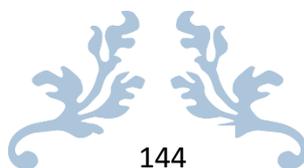
UNION AFRICAINE, 2018, *Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine*, Kigali.

VAN-EDEN Christiaan, 2013, *L'Afrique : les défis du développement*, Johannesburg, Conférence économique africaine, p.1-7.

Numéro 003 Septembre 2021
Histoire et Analyses des Relations Internationales
et Stratégiques (HARIS)

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053





HARIS N°003 Septembre 2021